

Pour diffusion immédiate

Le 28 juin 2007

numéro 07-138

Attribution de droits d'exploration des ressources pétrolières et gazières dans le Nord du Yukon

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon se prépare à délivrer 13 titres d'aliénation de droits pétroliers et gaziers dans le Nord du territoire.

« Je suis heureux d'annoncer que la société Northern Cross (Yukon) Limited a présenté 13 soumissions qui ont été retenues et qui portent sur des parcelles situées dans le bassin pétrolifère de la plaine Eagle », a dit Archie Lang, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

« Cela constitue un grand pas vers la croissance et le développement de l'industrie pétrolière et gazière du Yukon », a ajouté M. Lang. « Il est encourageant de constater l'apport d'un tel investissement dans le Nord et j'anticipe avec plaisir les avantages possibles que les Yukonnais pourront tirer de ces projets. »

Les droits pétroliers et gaziers sont délivrés dans le cadre d'un appel d'offres, à la conclusion duquel la société qui soumet l'offre la plus élevée reçoit les titres d'aliénation. Les parcelles visées par l'appel d'offres ont été choisies en janvier et en février cette année et un avis a été publié par la suite, invitant le public à participer au processus d'examen des soumissions.

« Nous avons suivi ce processus d'aliénation de droits pétroliers et gaziers en portant une attention particulière aux aspects environnementaux, économiques et sociaux qui ont été soulevés par les premières nations, les organismes gouvernementaux et le public », a précisé M. Lang. « Nous gérons soigneusement l'industrie pétrolière et gazière en vue de veiller au respect des valeurs locales, de créer des emplois et d'entraîner d'autres avantages dont pourront profiter les Yukonnais et les Yukonnaises. »

Les droits d'exploration des ressources pétrolières et gazières sont attribués pour une période de six ans, qui peut être prolongée jusqu'à dix ans si des puits sont forés. Le processus de délivrance des droits pétroliers et gaziers est mené suivant un échéancier prévu sur deux ans et annoncé au public. L'annonce faite aujourd'hui marque la fin de la première étape d'une série de quatre appels d'offres qui auront lieu en 2007 et 2008.

Avant d'entreprendre toute activité d'exploration ou d'exploitation, les sociétés doivent demander et obtenir les approbations réglementaires et faire l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.yukonoilandgas.com

Renseignements :
Roxanne Vallevand
Conseillère en communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5809
jesse.devost@gov.yk.ca